



Académie de Rennes

SNUipp

SPECIAL PEGC

Octobre 2010

CONTACTS

Sections départementales

SNUipp

Côtes d'Armor snu22@snuipp.fr

Claudine GOFFI

18, rue de Brest

22000 SAINT BRIEUC

Tél : 02 96 61 88 24

Finistère snu29@snuipp.fr

Bernard BOUER

(Secrétaire académique PEGC)

113, route de Pont-L'Abbé

29000 QUIMPER

Tél : 02 98 53 76 77

Permanences :

Lundi après-midi

Jeudi

Ille et Vilaine snu35@snuipp.fr

Brigitte ROYER

14, rue Papu

35000 RENNES

Tél : 02 99 36 88 43

Morbihan snu56@snuipp.fr

Marie-Odile MARCHAL

2, rue Général Dubail

56100 LORIENT

Tél : 02 97 21 03 41

Permanence:

Mercredi matin

Contre la réforme des retraites



Près de 3 millions de manifestants dans les rues samedi 2 octobre, 220 manifestations à travers toute la France, et même dans les îles (Ouessant, Groix et Belle-Île)! La 3^{ème} journée de mobilisation depuis la rentrée contre le projet de réforme des retraites aura de nouveau été d'une très grande ampleur.

Alors que le ministère de l'Intérieur avait déjà annoncé une mobilisation en baisse avant même le départ des cortèges de l'après-midi, il a de nouveau produit samedi un décompte ridiculement bas du nombre de participants, digne d'un prix de supermarché : 899 000 ! Cette minoration systématique pourrait prêter à sourire si elle ne servait pas à justifier une posture rigide qui s'apparente désormais à un déni de l'expression d'une majorité de la population. Le gouvernement en est réduit à ce travestissement de la réalité parce qu'il a perdu la bataille de l'opinion : sondage après sondage, les Français manifestent le rejet de cette réforme, de son caractère injuste, du recul des bornes d'âge, du financement supporté par les seuls salariés.

Au-delà des retraites, l'annonce d'un projet de budget 2011 faisant supporter la réduction des déficits sur l'emploi public (encore 16 000 suppressions de postes prévus dans l'Éducation Nationale et ce malgré le rapport accablant de l'Inspection générale), sur le blocage des salaires des fonctionnaires, sur la fiscalité de nombreux ménages, ainsi que le projet de loi de financement de la sécurité sociale (nouvelle diminution du taux de remboursement de médicaments dits « de confort », augmentation du ticket modérateur d'actes médicaux en milieu hospitalier...) vont encore aggraver les effets d'une politique qui épargne les plus hauts revenus.

Pour toutes ces raisons il est indispensable d'amplifier la mobilisation et de faire du mardi 12 octobre une journée massive de grèves et de manifestations.

COMPTE-RENDU DE LA CAPA DU 4 MAI

Demande de révision de notes administratives

Il n'y a eu aucune contestation de note cette année.

Avancement à la hors classe et à la classe exceptionnelle

Hors classe: il reste une seule collègue en classe normale dans l'académie mais elle ne remplit pas les conditions d'accès à la hors classe.

Classe exceptionnelle: une nouvelle fois, en l'absence de connaissance du ratio de promouvables, nous n'avons pu établir lors de la CAPA la liste des promus.

Nous avons à nouveau dénoncé les avis défavorables encore nombreux cette année : 11 collègues concernés (dont 6 en position d'être promus) sur 58 promouvables, soit près de 19%, contre 13% en 2009 et 4% en 2008.

Malgré nos demandes tous les avis défavorables ont été maintenus par l'administration.

Néanmoins, on peut noter que deux collègues ayant des avis défavorables l'an passé, et pour lesquels nous étions intervenus à la CAPA de 2009, ont obtenu des avis favorables cette année permettant la promotion de l'un d'eux.

Bilan: (la liste définitive des promus a finalement été arrêtée le 19 mai)

Dans un contexte de gel de tous les ratios de promotion, celui accordé aux PEGC est resté bloqué à 42%. Ce blocage est particulièrement pénalisant pour les corps en voie d'extinction car il se traduit automatiquement par une baisse importante du nombre de promotions (-416 au niveau national). Pour notre académie, le nombre de promotions est de 25 (38 en 2009).

Cela dit, l'action menée depuis plusieurs années a permis de faire baisser de manière importante le temps d'attente dans la hors classe pour accéder à la classe exceptionnelle. Cela est confirmé par le fait que cette année 96% des promus (24 sur 25) le sont au 2^{ème} échelon de la CE alors qu'ils n'étaient que 55% dans ce cas l'an passé.

Rappelons que les collègues promus à la CE 2^{ème} échelon conservent leur reliquat d'ancienneté d'échelon et qu'ils passeront à la CE 3^{ème} échelon en fonction de ce reliquat. Souvenons-nous qu'il y a quelques années, il fallait attendre 5 à 6 ans au 6^{ème} échelon de la hors classe, entraînant la perte du reliquat excédant 3ans 6mois.

Mouvement intra académique

9 collègues participaient au mouvement (dont 2 venant d'une autre académie)

- 6 ont obtenu un de leurs vœux (1 dans les Côtes d'Armor, 2 dans le Finistère, 3 dans le Morbihan). 4 ont obtenu leur 1^{er} vœu.
- 1 titulaire d'un poste n'a pas obtenu de mutation (en Ille et Vilaine).
- Une collègue venant d'une autre académie a été nommée sur un poste ne correspondant pas à l'un de ses vœux .
- Une collègue en reconversion sera affectée à la rentrée en fonction de sa situation.

Postes adaptés

Une demande de maintien sur poste adapté de courte durée (CNED) acceptée.

Une affectation sur PACD en vue d'une reconversion professionnelle.

Les élus SNUipp ont dénoncé le manque de postes adaptés indispensables pour les collègues ayant des problèmes médicaux ou en difficulté .

ADMINISTRATIF: calendrier de l'année scolaire

Avancement d'échelon: les changements d'échelon à la hors classe et à la classe exceptionnelle s'effectuant à un rythme unique, la CAPA n'est pas réunie à ce sujet. Les élus du personnel sont informés par le Rectorat des changements d'échelon pour l'année scolaire courant novembre.

Demande de mutation inter académique: (novembre-décembre) Prendre connaissance du BO concernant le mouvement (fin octobre, début novembre) et de la circulaire rectorale; demande à déposer en décembre. Les résultats sont connus à l'issue d'un groupe de travail mixte réuni au ministère (février-mars) auquel participe le SNUipp. Faites nous part de votre demande afin que nous puissions suivre votre dossier et le transmettre au collègue siégeant au groupe de travail national.

Demande de mutation intra académique: les demandes se font en **mars** après parution de la circulaire rectorale.

Si vous désirez demander une mutation, n'attendez pas cette date pour prendre contact avec les élus du SNUipp: pour intervenir auprès du Rectorat et des IA afin d'éviter la transformation d'un poste PEGC libéré par un départ en retraite en poste certifié ou pour demander l'ouverture d'un poste PEGC, il nous est nécessaire de connaître vos voeux le plus tôt possible, avant les CTPD traitant des mesures de carte scolaire du second degré.

Etudes des demandes et résultats lors de la CAPA d'avril-mai.

Demande de CPA: (dans l'état actuel de la législation). Prendre connaissance de la circulaire rectorale en octobre-novembre. L'an passé, le Rectorat demandait un dépôt du dossier d'accès à la CPA avant le 15 décembre mais réglementairement, il est possible de demander à bénéficier d'une CPA jusqu'à 2 mois avant la rentrée.

Demande de temps partiel: Parution de la circulaire rectorale en décembre. La date limite réglementaire d'une demande de temps partiel est le 31 mars mais là encore le Rectorat anticipe cette date (pour la préparation de la rentrée) et recueille les demandes en janvier. Si votre décision est arrêtée, mieux vaut respecter le calendrier rectoral.

Accès à la hors classe et à la classe exceptionnelle: si les conditions d'échelon sont remplies, l'inscription au tableau d'avancement est automatique. En janvier, vérifier son dossier sur I-prof, le compléter éventuellement et prendre connaissance des avis donnés par le chef d'établissement et l'IPR. En cas d'avis défavorable(s), prévenir rapidement les élus à la CAPA afin qu'ils aient connaissance de votre dossier et puissent intervenir efficacement lors de la commission.

Le tableau d'avancement est établi lors de la CAPA d'avril-mai et la liste des promus est arrêtée après notification par le Ministère du nombre de promotions pour l'Académie (les dernières années courant juin). Dès connaissance de cette liste, les élus SNUipp à la CAPA informent par courrier chaque collègue promu.

Si vous désirez des précisions, des renseignements complémentaires, contactez votre section départementale ou le secrétaire académique.

Pour l'accès à la classe exceptionnelle, n'oubliez pas de nous retourner votre fiche syndicale qui vous sera envoyée au second trimestre.

COMMISSIONS DE REFORME

La commission de réforme départementale est une instance consultative, médicale et paritaire. Elle est composée de médecins, de représentants de l'administration et de représentants du personnel.

La commission de réforme donne un avis mais l'administration n'est pas tenue de le suivre. Elle statue sur :

- ◆ Les accidents de service ou de trajets (imputabilité, soins, rechute, IPP, ATI)
- ◆ Les maladies imputables au service.
Depuis 2008, la commission de réforme n'est plus consultée lorsque l'imputabilité au service d'une maladie ou d'un accident est reconnue par l'administration.
- ◆ Mise en disponibilité, lorsque le fonctionnaire est reconnu inapte. Avis de la commission dans certains cas.
- ◆ Retraite pour invalidité (dans certains cas).
- ◆ Majoration pour tierce personne.

Vos représentants aux commissions de réforme

Côtes d'Armor:

GOFFI Claudine	<i>Collège François Clech</i>	<i>BEGARD</i>
PERROT Amédée	<i>Collège Beaufeuillage</i>	<i>SAINTE BRIEUC</i>

Finistère:

BOUER Bernard	<i>Collège du Porzou</i>	<i>CONCARNEAU</i>
CHATELAIN Véronique	<i>Collège Parc Ar C'Hoat</i>	<i>MOELAN SUR MER</i>

Ile et Vilaine:

ELEOUET Rémi	<i>Collège Morvan Lebesque</i>	<i>MORDELLES</i>
ROYER Brigitte	<i>Collège Gérard de Nerval</i>	<i>VITRE</i>

Morbihan:

DUPUY Armelle	<i>Collège Saint-Exupéry</i>	<i>VANNES</i>
LE GOUGUEC Daniel	<i>Collège Le Verger</i>	<i>AURAY</i>

Vos représentants à la CAPA des PEGC

Titulaires :

BOUER Bernard
Clg du Porzou CONCARNEAU (29)

MARCHAL Marie-Odile
Clg Jean Lurçat LANESTER (56)

ROYER Brigitte
Clg Gérard de Nerval VITRE (35)

Suppléants :

GOFFI Claudine
Clg François Clec'h BEGARD (22)

CHATELAIN Véronique
Clg Parc-Ar-C'Hoat MOELAN SUR MER (29)

LE GOUGUEC Daniel
Clg Le Verger AURAY (56)

Syndicalisation : Il n'y a pas de syndicat sans syndiqués.

Il n'y a pas d'expression et de mobilisation sans syndicat.

Pour gagner, pour l'école publique et le métier, syndiquez-vous, imposons-nous.

Rentrée 2010

« Des restrictions budgétaires (...) qui vont créer des tensions et préparent assez peu l'avenir »

Encore une critique syndicale à propos de la rentrée ? Non, seulement l'intitulé du premier chapitre du rapport de l'Inspection générale de l'administration de l'éducation nationale relatif à la préparation de la rentrée scolaire 2010.

Ce rapport devait rester confidentiel, on comprend pourquoi en le lisant ! Cette institution peu suspecte d'une attitude spontanément contestataire envers le ministre dresse en effet un tableau sombre des conséquences de la politique de suppression massive de postes.

Il apparaît clairement à la lecture de ce rapport que la politique budgétaire et éducative du gouvernement sacrifie le second degré et l'avenir des jeunes qui y sont scolarisés.

A la rentrée *« les recteurs devaient accueillir 25 000 élèves de plus avec l'équivalent de trois ou quatre mille emplois en moins »* (en réalité les derniers chiffres du ministère font état d'une augmentation de 39 000 élèves dans le second degré). Comment résoudre cette quadrature du cercle d'autant que *« priés par le ministre de ne pas diminuer le taux d'encadrement des secondes l'année de la mise en œuvre de la réforme, les recteurs avaient peu de marge de manœuvre »* ? La réponse est simple : *« ils ont réparti l'effort budgétaire sur les collèges, les moyens de remplacement, les 1^{ères} et terminales de lycée »*.

Cette baisse des moyens de remplacement *« laisse sceptique »* les inspecteurs généraux et les *« interpelle »* jugeant ce choix budgétaire *"partiellement insincère et coûteux"*, les rectorats multipliant les recours à des vacataires pour boucher les trous (+ 31 % par rapport à l'année 2008-2009 !), *« creusant ainsi un peu plus le déficit de masse salariale »*.

Les inspecteurs généraux ne sont pas non plus convaincus par l'idée de Luc Chatel qui entend régler le problème du remplacement en faisant appel aux étudiants de M2 ou aux néo retraités de l'éducation. Exemples : au rectorat de Paris, *"les courriers adressés pour les inviter à faire acte de candidature ont remporté un succès qu'on peut qualifier de modéré : quelques réponses chez les étudiants, une seule chez les retraités"* ou à Amiens, *« soixante courriers ont été envoyés à d'anciens personnels résidant dans l'Aisne ou l'Oise. Aucun n'a reçu une réponse positive »*.

Le rapport souligne la *« gestion humaine sous tension dans l'enseignement secondaire »*, tension se manifestant par *« des titulaires remplaçants insuffisants dans certaines disciplines, davantage d'heures supplémentaires dans les dotations, davantage de postes partagés entre plusieurs établissements, davantage de postes occupés par des contractuels »*.

En ce qui concerne les heures supplémentaires ils remarquent que *« l'augmentation de leur part dans les dotations est générale »* et que *« les chefs d'établissement ont des difficultés à les faire absorber (...) montrant ainsi qu'on avait atteint une limite »*.

Quant à l'accueil et la formation des enseignants stagiaires, les inspecteurs craignent que *« certaines disparités fortes »* des dispositifs mis en place d'une académie et d'un département à l'autre ne soient *« source de recours pour rupture d'égalité de la part de candidats non titularisés et qui auraient bénéficié de conditions "moins favorables" »*. Ils notent aussi concernant le recrutement de tuteurs que *« les corps d'inspection signalent des postures de refus y compris chez des professeurs chevronnés, relais habituels des corps d'inspection et soulignent que ni les encouragements persuasifs des corps d'encadrement, ni la rémunération conséquente prévue pour cette fonction de tuteur ne semblent actuellement de nature à lever les oppositions »*.

Enfin le rapport révèle que les crédits de fonctionnement seront *« insuffisants pour terminer l'année civile »*. *« Le cri d'alarme est général dans les académies »*, relèvent les inspecteurs. En conséquence, *« les autorités académiques s'appêtent à annuler de nombreux stages en formation continue faute de pouvoir payer les déplacements et les formateurs »*.

Nouveaux stagiaires dans le second degré : une situation inacceptable !

Avant 2010, les stagiaires bénéficiaient d'une année de formation professionnelle en IUFM avec 8 H de service devant élèves et un tutorat dans l'établissement.

Pour la rentrée 2010, dans notre académie, le Recteur appliquant à la lettre le dispositif gouvernemental, a choisi d'affecter les stagiaires :

- ◆ à temps complet (18 h pour les certifiés, 15 h pour les agrégés et 35 h pour les CPE)
- ◆ sans aucune formation préalable
- ◆ mais avec des périodes de formation hors temps de service
- ◆ accompagnés d'un Conseiller Pédagogique Tuteur (à ce jour, certains n'en ont pas et d'autres dans des établissements différents).

La mobilisation de nombreux collègues dès la rentrée (notamment la grève 2d degré FSU du 6 septembre) a abouti à une minime amélioration.

Jusqu'à la Toussaint, les établissements recevant un stagiaire, bénéficient de l'affectation d'un TZR(Titulaire d'une zone de remplacement) ou d'un contractuel afin d'assumer pendant cette période la moitié des classes du stagiaire et parfois celles du CPT dans le but de permettre leur mutualité. Les stagiaires auront parallèlement, un jeudi sur deux de formation sur site IUFM.

De novembre à juin, à part 4 séminaires de 2 jours et demi, c'est l'arène!

Avec les longues heures de préparation (certains sur tous les niveaux de collège avec 18h), avec la mise en place des nouvelles réformes (livret de compétences, socle commun, B2i, Histoire de l'art), avec l'apprentissage de la gestion de classe, les stagiaires auront-ils le temps du recul, le temps de la réflexion sur leur pratique afin de justifier leur pédagogie devant les parents ? Et surtout, auront-ils le temps de prendre un peu de repos pour se ressourcer ?

Avec une telle charge de travail, Le Recteur ne met pas nos nouveaux collègues dans une situation idéale de réussite pour eux-mêmes et leurs élèves.

Livret personnel de compétences: Quelle action?

Les enseignants n'hésitent pas à consacrer du temps pour la réussite de leur élève mais ils sont nombreux à mesurer qu'on leur demande de se prêter à une mascarade d'évaluation, à l'instar du B2i et du niveau A2 pour lesquels le Ministère n'a jamais jugé bon de faire un bilan.

Tout porte à croire que les chefs d'établissement vont faire le forcing pour que les équipes pédagogiques commencent à renseigner le livret personnel de compétences en 3ème (voire en 4ème) dès le début de l'année (ce que n'impose absolument pas la circulaire n° 2010-087 du 18 juin 2010, bien au contraire!).

Doit-on accepter une évaluation problématique et incessante de nos élèves qui se substituerait à la construction patiente des savoirs solides et formateurs et à un travail réellement éducatif?

Doit-on accepter une transformation radicale de nos métiers et de nos conditions d'exercice, alors que les mesures imposées ne sont pas de nature à répondre aux problèmes que rencontre le collège aujourd'hui?

Dans certains établissements, les collègues se réunissent pour débattre d'une position commune à adopter au sein de leur établissement (avec bien sûr une campagne d'information auprès des parents).

Certaines pistes sont envisagées avec bien sûr des avantages et des inconvénients à bien peser:

- ◆ Valider tous les items pour les élèves de 3ème dès le début de l'année scolaire.
- ◆ Refuser de rentrer dans une démarche d'évaluation.
- ◆ Refuser d'évaluer tous les items qui ne semblent pas sérieusement évaluables, et n'évaluer que le reste.
- ◆ Exiger un moratoire pour cette version du livret tant que le ministère n'aura pas procédé à une véritable expérimentation avec un réel cadrage et la garantie d'un bilan au terme de l'expérimentation. Ne pas rentrer dans la démarche en attendant.

Dans un cadre de pression permanente des enseignants, il est important que ses débats aient lieu dans chaque établissement afin que chacun sache quelle orientation prendre, et ce en collégialité.

**Le métier d'enseignant est en danger !
Le service public de l'Éducation aussi !**